

Pistes de réflexion pour l'amélioration des concours hospitalo-universitaires en Algérie

W. elwatan.com/edition/contributions/pistes-de-reflexion-pour-lamelioration-des-concours-hospitalo-universitaires-en-algerie-06-09-2020

6 septembre 2020



Meguenni Kaouel et Lardjane Dahmane

06 septembre 2020 à 11 h 04 min

2201

Les concours hospitalo-universitaires ont pour but la sélection et le recrutement de futurs professionnels de la santé capables de répondre aux besoins des facultés de médecine dans les domaines de la pédagogie à des fins d'enseignement et de supervision des apprenants, dans le domaine de la recherche médicale et dans la gestion des soins de santé en milieu hospitalier.

Ces concours sont une étape importante et souvent considérée comme un moment notable où une décision capitale devrait être prise par les membres du jury pour promouvoir tout un projet de carrière d'un professionnel de la santé. Ces concours sont organisés par le

ministère de l'Enseignement supérieur en collaboration avec le ministère de la Santé par le biais d'arrêtés interministériels.

Ces concours sont basés sur des grilles de notation et des barèmes d'évaluation des différentes compétences et habiletés professionnelles des candidats pour s'engager dans une carrière hospitalo-universitaire.

Hélas, depuis leur promulgation, ces outils d'évaluation n'ont pas connu de grandes modifications ni de véritables améliorations ou adaptation au regard de l'évolution des données démographiques et des besoins sociétaux en matière de soins. Pour ce faire, les stratégies les plus efficaces pour améliorer les concours hospitalo-universitaires sont particulièrement les contributions de la conférence des doyens visant à réviser les normes de recrutement des futurs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, car les critères d'évaluation fondamentaux pour promouvoir la qualité des enseignements et des soins de santé de haut niveau sont principalement la double expertise pédagogique et disciplinaire ou médicale des candidats.

La conférence des doyens a déjà contribué à l'effort pédagogique et introspectif profond pour effectuer la révision et la conception des instruments docimologiques d'évaluation des concours hospitalo-universitaires. La proposition d'amélioration de ces outils englobe plusieurs innovations pédagogiques au service de la qualité des enseignements en particulier et de la formation médicale en général. De plus, la démarche de la conférence des doyens se veut pédagogique et réflexive dont le but ultime est d'améliorer l'impact de la réforme des concours hospitalo-universitaires sur la qualité des soins de santé au service de la société.

Hélas, ce projet de refonte des concours hospitalo-universitaires a été abandonné pour des considérations contextuelles, par la méconnaissance de ses implications pédagogiques importantes par la communauté médicale ainsi que par une certaine résistance au changement de certains responsables hospitalo-universitaires, mais également par l'absence d'écho de la tutelle en sa faveur pour espérer et anticiper une mutation au bénéfice des soins de santé de qualité et de l'amélioration de la formation médicale. De plus, c'est la condition sine qua non pour instaurer la crédibilité et la fiabilité de ces concours, et cela nécessite impérativement une volonté d'adaptation aux normes par tous les partenaires des sciences de la santé.

Cette contribution ne prétend pas fournir toutes les solutions, mais des pistes de réflexion fructueuses ayant pour finalité l'amélioration des outils d'évaluation des concours hospitalo-universitaires, de l'épreuve pédagogique ainsi que les éléments constituant le dossier académique dit administratif et du dossier pédagogique.

En d'autres termes, le but de cette contribution est d'argumenter en faveur de la révision des modalités des concours hospitalo-universitaires et de procurer de la visibilité aux impacts pédagogiques majeurs sur la qualité des enseignements, la formation médicale et les soins de santé. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que les instruments et les modes d'évaluation des candidats sont en discordance avec la validité docimologique des grilles de notation et du barème de l'épreuve pédagogique. De plus, ces outils mettent beaucoup plus l'accent et l'emphase sur les dossiers administratifs de soins de santé et des activités scientifiques que sur le dossier pédagogique et les titres pédagogiques. Il est souhaitable que cette tendance soit convertie en faveur du dossier et des titres pédagogiques en regard de leur impact considérable sur la qualité des enseignements, la formation médicale et les soins de santé.

A cet effet, la première innovation de la conférence des doyens consiste en l'instauration des titres pédagogiques qui reflètent les compétences et les habiletés dont devraient justifier les futurs candidats aux concours hospitalo-universitaires comme les compétences pédagogiques pour l'enseignement médical, en communication orale et écrite, en méthodologie de recherche scientifique et de lecture critique d'articles scientifiques. Ces titres s'acquiert par des apprentissages en contexte de la formation continue, et répondent principalement à des objectifs de perfectionnement professionnel et de développement des habiletés et compétences nécessaires pour compléter la fonction hospitalo-universitaire.

Par ailleurs, il est important de noter que certains jurys aux concours hospitalo-universitaires utilisent peu les critères et les outils docimologiques appropriés pour évaluer les habiletés d'enseignement et de communication orale, car la prestation à l'épreuve pédagogique est basée sur la transmission quantitative des connaissances et centrée sur la discipline médicale. A cet effet, la deuxième innovation de la conférence des doyens est la valorisation de l'épreuve pédagogique par une pondération conséquente, car elle représente la matrice et le fondement de ces concours. Les membres du jury accorderaient plus de chance au candidat de s'exprimer sur ses pratiques et stratégies pédagogiques d'enseignement et de communication orale au lieu de le soumettre à des situations de désintéressement.

De plus, «l'épreuve pédagogique» porte bien son nom pour désigner les pratiques d'enseignement et de communication orale, et mérite d'être évaluée par un outil docimologique valide. En d'autres termes, «l'épreuve pédagogique» ne signifie nullement «épreuve disciplinaire ou épreuve médicale». Aussi, faut-il doter les membres du jury d'un barème validé et uniformisé d'évaluation centré plus sur les pratiques pédagogiques d'enseignement et de communication orale que sur le contenu disciplinaire ou médical. Aussi, il est nécessaire d'outiller les membres du jury de compétences pédagogiques et communicationnelles pour pouvoir guider et mener à terme et dans la bonne direction l'épreuve pédagogique avec chaque candidat.

La valorisation de l'épreuve pédagogique est une résolution hautement salvatrice avec un impact incontestable sur l'amélioration de la pratique de l'acte d'enseigner en contexte des sciences de la santé. A cet effet, il est important de signaler que «l'épreuve pédagogique et les titres pédagogiques sont les composantes les plus discriminants de tout le concours hospitalo-universitaire».

La conférence des doyens devrait s'assurer de la promotion de la sensibilisation des futurs candidats à la dimension pédagogique de tout concours de recrutement hospitalo-universitaire comme critère d'admission, de nomination et de titularisation. Comme valeur ajoutée, il faudrait d'emblée considérer les retombées de la sensibilisation et la conscientisation des candidats aux titres et au dossier pédagogique du concours, car il est intéressant et fort probable que la majorité des candidats, «tous grades confondus», observent des changements de leurs conceptions des apprentissages et des enseignements en sciences de la santé. De plus, il est souhaitable que ces changements aillent de pair avec l'amélioration des pratiques pédagogiques en milieu hospitalo-universitaire où la réalité de l'environnement socioculturel motivera certainement les candidats à la nécessité de compléter des apprentissages à la pédagogie médicale en contexte de la formation continue.

Aussi, les candidats aux concours hospitalo-universitaires ont souvent tendance à fournir des attestations de prestation d'enseignement auprès des apprenants du milieu médical ou paramédical. Ces attestations représentent un volume horaire quantitatif, car ce dernier ne nous renseigne ni sur l'acquisition des compétences pédagogiques ni sur la qualité des habiletés à enseigner. De plus, l'attestation de prestation d'enseignement est sans valeur académique ni pédagogique. Il serait d'une portée éthique d'exiger du professionnel de la santé tous «grades confondus», qui désireraient enseigner, une certification en pédagogie médicale dans le cadre de la formation continue pour s'assurer de l'acquisition de ces compétences et habiletés d'enseignement en contexte des sciences de la santé.

Pour donner plus de valeur éthique à ces concours, l'instauration d'une lettre de motivation ainsi qu'une entrevue avec chaque candidat constitueraient une étape fondamentale pour promouvoir la sélection des candidats potentiels ayant présenté des compétences et des habiletés conformes au statut d'un hospitalo-universitaire. En d'autres termes, il faut donner la parole et la chance à chaque candidat d'exprimer ses intentions, ses engagements et ses motivations à occuper un poste de médecin enseignant chercheur hospitalo-universitaire ou de chefferie de service. Pour cette dernière, il est vivement recommandé à chaque professeur candidat de proposer un véritable «projet de service» sous forme de document écrit et exposé devant le jury.

Ce projet s'articulera autour de trois composantes : un projet pédagogique pour l'amélioration de la formation médicale, un projet d'actions de recherche scientifique et d'encadrement des thèses et un projet d'amélioration de la qualité des soins de santé, car le dossier administratif est peu fiable et peu discriminant pour évaluer au mieux celui qui pourrait occuper la fonction de chef de service.

Finally, it is necessary to revisit the texts and the interministerial decrees governing the recruitment of hospital-university teachers in order to adapt to the evolution of the professional and pedagogical reality of health sciences. Due to their impact and discriminating effect, the principles of the pedagogical exam and the pedagogical titles such as the certification in pedagogical sciences of health, should be supported and promoted as a tool for sensitization, conscientization, selection and promotion of health professionals.

Pr **Meguenni Kaouel** , Responsable du bureau de pédagogie médicale – Faculté de médecine de Tlemcen

Dr **Lardjane Dahmane** , Conseiller et concepteur en pédagogie des sciences de la santé
[(#)]

Références

Boelen C. Consensus mondial sur la responsabilité sociale des facultés de médecine. Santé publique 2011 ; 23 : 247-50

Arrêté n°1084 du 20 novembre 2017 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maître assistant hospitalo-universitaire.

Arrêté interministériel du 1er juin 2020, portant ouverture du concours. Annexe à l'arrêté interministériel du 1er juin 2020, portant ouverture du concours.